



## REUNION DU BUREAU. DU 25 MARS 2025

La réunion du Bureau de l'Association LC2 s'est tenue le 25 mars 2025 de 18h à 19h45, au domicile du Président Yvon GISCLON, au 450 La Caou Nord, 13360 Roquevaire.

L'assemblée est présidée par le Président Yvon GISCLON, le trésorier Vital Léombruni et le secrétaire général Olivier Penther.

**Membres du Bureau présents :** Yamina ARFA, Joelle BOSLER, Isabelle GISCLON, Patrick KABASSAKALIAN, Claudine MERKJER, Véronique MONTIES, Anne-France MAUGEIN, Claudie MOUSTAKILES, Carole TATONI

**Membres invités avec voix consultatives :** Nicole LEOMBRUNI: présente et Marie Rose BURGOS : absente excusée

### ORDRE DU JOUR:

- Missions des membres
- Présence des animateurs
- Annulations de séances (mauvaises conditions météo)
- Nombre d'adhérents 2025/2026 : plafond à définir ?
- Tarification pour la saison 2025/2026
- Planification de la saison 2024/2025 et saison 2025/2026
- Doit-on créer de nouvelles activités ?
- A propos du groupe « Santé »
- Évènements jusqu'en décembre 2025 /activités sportives, culturelles
- Bilan financier au 1<sup>er</sup> mars 2025
- Commission achats
- Séminaire entre animateurs sur 1 ou plusieurs jours : propositions attendues
- Stockage du matériel à partir du 26 avril 2025 ?
- Frais kilométriques / formulaire CERFA

**Début de la séance : 18h05**

#### **MISSIONS DES MEMBRES DU BUREAU :**

- Président : Yvon GISCLON
- Trésorier : Vital LEOMBRUNI
- Secrétaire général : Olivier PENTHER
- Assistantes administratives : Carole TATONI et Anne-France MAUGEIN
- Commission évènements : Joelle BOSLER et Isabelle GISCLON
- Commission communication : Claudie MOUSTAKILES et Yamina ARFA
- Commission compétitions : Claudine MERKDIER et Patrick KABASSAKALIAN
- Commission achats : Véronique MONTIES assistée de Nicole LEOMBRUNI

Yvon GISCLON et Isabelle GISCLON enregistrent les adhésions et Véronique MONTIES les inscriptions aux compétitions.

**PRESENCES DES ANIMATEURS** : on a relevé de nombreuses absences d'animateurs cet hiver pour des causes diverses : problèmes de santé, voyages, obligations professionnelles. Exemple : 9 animateurs ont été absents du 11 au 17 janvier lors d'un séjour à Serre Chevalier (séjour raquettes).

Il s'agit d'une situation exceptionnelle. Sachant que les animateurs sont bénévoles, il est décidé de ne pas modifier l'organisation actuelle. Lorsque le nombre d'animateurs est insuffisant (20 participants maximum par animateur), la séance est annulée. Ce sera le cas le jour de la Coupe des Clubs à la Seyne sur Mer le 5 avril 2025.

**ANNULATIONS DE SEANCES DE LONGE COTE** : que faire lorsque les conditions météorologiques ne permettent pas de longer à la Ciotat dans de bonnes conditions ?

→ proposition de repli sur la plage des Lecques, avec balisage de la zone d'activités car le fond de l'eau présente des irrégularités.

Tour de table -> unanimité POUR.

NB : le parking est payant mais on peut se garer gratuitement à 300m de la plage.

Le samedi 5 avril 2025 a lieu le championnat interclub de longe cote à la Seyne sur Mer: la séance à la plage Lumière de la Ciotat est annulée.

**NOMBRE D'ADHERENTS 2025/2026** : faut-il définir un plafond ? Actuellement 220 adhérents et 11 adhérents extérieurs soit au total 231 pratiquants, chiffre qui ne pose pas de problème structurel.

Pour l'année 2024/2025, il y a eu 129 renouvellements + 91 créations. Total de 30 adhérents supplémentaires (14%) par rapport à l'année précédente. NB : 80 à 100 adhérents 2023/2024 n'ont pas renouvelé. Après un tour de table, il est décidé que le plafond s'élève à 250 adhérents : 220 à l'année + 30 inscriptions découvertes.

**TARIFICATION POUR LA SAISON 2025/2026** : Pour les inscriptions 2025/2026 à venir en septembre, il n'y aura pas d'augmentation: 100€ comprenant les montants de LC2 (69,15€)+ FFRandonnée (30,85€) .

Pour les inscriptions à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025, nouvelle tarification : 70,85€ comprenant 40€ de cotisation pour LC2 et 30, 85€ pour les licences, assurances et frais FFRP.  
Possibilités de prendre des « pass découverte » de 1 jour, 1 semaine et 1 mois / voir fiche d'inscription sur le site La Ciotat longe cote LC2 .

**PLANIFICATION DE LA SAISON 2024/2025** : Les séances de longe cote qui ont lieu chaque semaine les mardi et samedi sur la plage Lumière, s'arrêteront le samedi 12 juillet 2025 et reprendront le mardi 2 septembre 2025.

#### **NOUVELLES ACTIVITES :**

Est-il souhaitable de créer de nouvelles activités ? Un tour de table est effectué: monoactivité à l'unanimité.

Activité SANTE : à ce jour il y a très peu de participants. Etant donné qu'il faut 1 animateur pour 1 participant santé, il est décidé qu'on limite cette activité aux séances du samedi et donc suppression du mardi. Fin juin, un bilan sera fait et il sera décidé de la poursuite de cette activité.

#### **EVENEMENTS :**

**Ramatuelle** : projet de 3 journées dans le golfe de Saint Tropez, à Ramatuelle, au centre de vacances Léo Lagrange *Le Sentier des Pins*. Le devis de 147€ comprend 2 nuits, 2 petits déjeuners et 2 diners. Chaque participant s'autofinancerait. Le devis est valable 1 mois. A ce jour il n'y a pas de plage homologuée pour le Longe Cote. Nous attendons une réponse en septembre concernant cette homologation. Il existe des navettes entre Ramatuelle et Fréjus qui pourraient permettre de contourner cette difficulté.

**Visite du Fort Saint Nicolas** en avril 2025 avec un guide. Cette journée permettrait aussi de visiter Malmousque, les jardins du Pharo, etc. Vital Léombruni pose le problème du financement de ce projet. A contacter : Chloée ... qui s'occupe de la sécurité du fort.

**Matinée solidaire**: initiation longe cote suivie d'un buffet de vente de gâteaux. Cet évènement n'aura pas lieu en mai car il n'a pas été validé par les instances municipales : la demande aurait dû être faite dans un délai de 4 mois précédents l'évènement.

**Matinée découverte famille** le 13 septembre 2025 / gâteaux et pique niques.

**Octobre Rose** samedi 11 octobre de 9h à 12h

**Nettoyage des plages** : date à définir

➔ Olivier Penther envoie des demandes d'autorisation à la mairie de la Ciotat pour les réalisations de ces évènements.

La mairie propose de communiquer gratuitement à propos de ces évènements.

PSF (projet sportif fédéral) et PSD (projet sportif départemental) : pas de dossier porteur proposé par les membres des commissions.

#### **BILAN FINANCIER du 01 09 2024 au 28 02 2025**

##### **Trésorerie : (compte financier ci-joint)**

Le solde de trésorerie au 28 02 2025 est 8417.89 € et les réserves de 20 577.00 € , (soit une année de cotisations) dont 577.00 € d'intérêts.

Pour la période du 01 09 2024 au 28 02 2025, nous avons une variation de trésorerie positive de + 9 238.14€. soit un apport en trésorerie courante de + 1238.645 € et une affectation en réserves de 8000.00 €

##### **Situation budgétaire :( état budgétaire ci-joint)**

Le montant total des recettes réalisées s'élève à 24 666.19 € et le montant total des dépenses à 12 472.05 €. Donc à fin février, nous avons enregistré 63.33% des prévisions de recettes et 32.02 % des prévisions de dépenses.

##### **Recettes :**

Cotisations et licences Nous avons réalisé 112.15 % des prévisions et elles représentent 90.93 % des recettes totales réalisées.

Subventions : nous avons reçu du conseil départemental : Non prévu au budget

- 1000 € au titre du projet groupe santé
- 1000 € au titre de l'animation personnes du bel âge

Par ailleurs, sont prévus au budget 3000.00 € de subvention au titre du PSD et PSF.

##### **Dépenses :**

Achats : le taux de réalisation est de 21.13 % par rapport au budget.

Achats d'équipements sportifs (chassubles, bouées, altères, parachutes) 16.03 %, soit 1515.00€ pour 9450.00 € prévu

Services extérieurs : pas d'engagement

Autres services extérieurs : réalisé 12.81% , les formations 12.66% .Sur ce poste il reste à engager les formations prévues.

Autres frais divers de gestion : réalisé 124.26 % supérieur au prévu qui s'explique principalement par le montant des licences reversés à la FFR. Il avait été prévu 200 licences à 30.15 €. Mais, il s'ajoute les licences compétitions.

##### **Conclusion :**

Nous sommes à mi-parcours de l'exercice,

Les recettes certaines, cotisations et licences, ont été réalisées à hauteur de 112.15%.

Les dépenses : ils restent principalement à engager les dépenses d'équipements sportifs et de formation pour répondre aux objectifs d'activités.

Comme prévu, l'équilibre budgétaire devra se faire par de l'autofinancement.

##### **COMMISSION ACHATS :**

La proposition d'acheter aux animateurs une combinaison néoprène a été finalement abandonné car trop de disparité de souhaits.

→ Proposition d'acheter pour les animateurs des vestes de jogging avec logo FFR et LC2, et d'offrir aux adhérents casquettes ou visières si possible de couleur verte.

Pour les compétiteurs : pas de décision dans l'immédiat, possible survêtements dans l'avenir.

**SEMINAIRE POUR ANIMATEURS :**

L'objectif d'un séminaire est de partager entre animateurs d'autres activités pendant une durée de 2 ou 3 jours, afin que fédérer encore plus le groupe. Le choix du lieu et des activités sera défini en fonction du budget qui sera attribué. Yamina ARFA fera des propositions.

**RENCONTRE INTERCLUBS :** à organiser pour s'enrichir dans nos pratiques.

**STOCKAGE DU MATERIEL :** A partir du 26 avril, nous ne pourrons plus bénéficier du local situé sur la plage Lumière -> l'ensemble du matériel sera réparti entre les animateurs.

**FRAIS KILOMETRIQUES :** crédit d'impôts sur les frais kilométriques: 2 documents sont à renseigner :

- Document *NOTE DE FRAIS KILOMETRIQUES* transmis par Vital LEOMBRUNI
- Document CERFA n° 11580\*03 : *Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général.*

Ces documents une fois renseignés sont à envoyer au trésorier Vital Léombruni pour validation.

Sans autre question à débattre et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h15, et propose à l'ensemble du Bureau de se retrouver autour du pot de l'amitié.

**Le Président Yvon GISCLON**



**Le Secrétaire Général Olivier PENTHER**

